

Conseil Départemental 54 : toutes et tous en grève pour dire non aux 1607 heures

15 mai 2018



Toutes et tous en
grève, pour dire non
aux 1607 heures



07 mai 2018

Parole, parole, parole 🎵🎵🎵

Quand le président a souhaité refondre le régime indemnitaire « car notre collectivité n'était plus attractive », nous lui avons fait remarquer que ses 850 000 € étaient principalement partagés entre ses cadres A ++, et que la majorité des agent-e-s n'auraient que des miettes... moins de deux euros. Son discours était : Il n'y a pas que l'argent pour rendre notre collectivité attractive, il y a aussi les nombreux congés...

Aujourd'hui, ce même président veut nous supprimer au minimum 7 jours de congé, sans aucune compensation financière.

Une journée non rémunérée, type journée de carence, c'est entre 70 et 120 € de moins pour l'agent-e-s, donc 7 jours X

STOP ! Inutile de calculer ! Ils veulent nous faire travailler plus, pour faire des économies de postes, donc pas question d'augmenter les salaires.

7 jours de congé en moins, voire 8 ou 9.

Pour mémoire, pour bénéficier d'un jour de fractionnement, il faut avoir pris 5, 6 ou 7 jours de congé entre le 1er novembre et le 30 avril. Et pour deux jours de fractionnement, il faut en avoir pris au moins 8 pendant cette période.

Ce qui ne fait plus que 17 jours de congé à prendre entre le 1er mai et le 31 octobre.

Nous ne sommes pas une variable d'ajustement !

Le président prétend que le passage aux 1607 heures est obligatoire pour pouvoir boucler les budgets 2019, 2020 et 2021. Mais comment font les autres départements... Avec 32 jours de congé, nous serions sous la moyenne du nombre de congés dans des conseils départementaux (32,5 jours cf. Gazette de communes)

Diviser pour mieux régner

Les jours précédents le 20 avril, Mathieu Klein et ses cadres ont fait le tour des services pour dissuader les agent-e-s de se mobiliser, mais cela n'a pas fonctionné.

Dernière tentative: lui et son partenaire social (la CFDT) essayeront de diviser les services. Mathieu Klein serait prêt à reconnaître la pénibilité pour les agent-e-s des routes et des collèges... C'est-à-dire, un ou deux jours de congé en plus que les autres (traduisiez par 5 ou 6 jours de congé en moins). Mais en échange de quoi, du travail posté ?



Nous étions nombreux-ses à nous mobiliser le 20 avril au CAD et sur les territoires !

Soyons encore plus nombreux-ses pour dire non aux 1607 heures, le 14 mai à 14 h dans le hall du CAD

Syndicat Départemental SUD CT 54 - 48 rue du sergent Standen - Espérance Jacques Baudot - 54 038 Nancy cedex
Tel: 03 83 84 82 77 - Messagerie: sud@departement54.fr - Facebook: Sud CT 54

PAROLE, PAROLE, PAROLE ...

Quand le président a souhaité refondre le régime indemnitaire 'car notre collectivité n'était plus attractive', nous lui avons fait remarquer que ses 850 000 € étaient principalement partagés entre ses cadres A ++ et que la majorité des agent-e-s n'auraient que des miettes ... moins de 2 € ! Son discours était : il n'y a pas que l'argent pour rendre notre collectivité attractive, il y a aussi les nombreux congés ... Aujourd'hui, ce même président veut nous supprimer au minimum 7 jours de congé sans aucune compensation financière.

Une journée non rémunérée, type journée de carence, c'est entre 70 et 120 € de moins pour l'agent-e, donc 7 jours x ...

STOP ! Inutile de calculer ! ils veulent nous faire travailler plus pour faire des économies de postes, donc pas question d'augmenter les salaires.

7 JOURS DE CONGE EN MOINS, VOIRE 8 OU 9 :

Pour mémoire, pour bénéficier d'un jour de fractionnement, il faut avoir pris 5, 6 ou 7 jours de congé entre le 1er novembre et le 30 avril. Et pour 2 jours de fractionnement, il faut en avoir pris au moins 8

pendant cette période. Ce qui ne fait plus que 17 jours de congé à prendre entre le 1er mai et le 31 octobre.

NOUS NE SOMMES PAS UNE VARIABLE D'AJUSTEMENT !

Le président prétend que le passage aux 1607 heures est obligatoire pour pouvoir boucler les budgets 2019, 2020 et 2021. Mais comment font les autres départements ... Avec 32 jours de congé, nous sommes sous la moyenne du nombre des congés dans des conseils départementaux (32,5 jours - cf Gazette des communes).

DIVISER POUR MIEUX REGNER :

Les jours précédents le 20 avril, Mathieu Klein et ses cadres ont fait le tour des services pour dissuader les agents de se mobiliser, mais cela n'a pas fonctionné.

Dernière tentative : lui et son partenaire social (la CFDT) essayent de diviser les services. Mathieu Klein serait prêt à reconnaître la pénibilité pour les agents des routes et des collègues ... c'est à dire 1 ou 2 jours de congé en plus que les autres (traduisez par 5 ou 6 jours de congé en moins).

Mais en échange de quoi, du travail posté ?

NOUS ETIONS NOMBREUX A NOUS MOBILISER LE 20 AVRIL AU CENTRE ADMINISTRATIF DEPARTEMENTAL ET SUR LES TERRITOIRES

SOYONS ENCORE PLUS NOMBREUX-SES POUR DIRE NON AUX 1607 HEURES, LE 14 MAI A 14 HEURES DANS LE HALL DU CENTRE ADMINISTRATIF DEPARTEMENTAL

- [Emplacement : ré-agir ensemble](#) > [Mobilisations et actualités](#) > [Actualités](#) >
- Adresse de cet article :
<https://solidaires.org/Conseil-Departemental-54-toutes-et-tous-en-greve-pour-dire-non-aux-1607-heures>